

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25494**

Intitulé

TP : Titre professionnel Coffreur bancheur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP)) Modalités d'élaboration de références : CPC Bâtiment et travaux publics	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232s Exécution des ouvrages

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le coffreur bancheur procède à la mise en place des coffrages et moules ainsi que leur étaielement. Après avoir positionné les armatures, il met en œuvre du béton.

Quand celui-ci a atteint le niveau de résistance requis, le coffreur bancheur décoffre l'ensemble.

Suivant la nature de l'ouvrage, il peut mettre en place des éléments préfabriqués de béton armé ou précontraint.

Il utilise des coffrages-outils standards ou des coffrages spécifiques en fonction des caractéristiques de l'ouvrage à réaliser.

Très souvent, il travaille en coordination avec le conducteur de l'engin de levage.

Selon le type de chantier les ouvrages diffèrent, ainsi par exemple :

- sur des chantiers de construction de bâtiments à usage d'habitation ou de locaux à usage tertiaire ou industriel, le coffreur réalise l'ossature en béton armé ;
- sur des chantiers de génie civil ou de construction d'ouvrages d'art, il réalise des ponts, des passages hydrauliques, des équipements industriels.

L'emploi de coffreur bancheur se trouve généralement dans des PME ou grandes entreprises de bâtiment et génie civil. Le travail s'effectue essentiellement en équipe et en extérieur.

Le coffreur bancheur est amené à exercer ses activités professionnelles dans tous types de milieux :

- milieux urbains ou ruraux, montagneux ou maritimes, en souterrain, sur les voies de circulation (routes, chemins de fer, canaux), dans les ouvrages de traitement de l'eau ;
- suivant des horaires modulables et variables (contraintes liées à la planification du chantier, aux délais d'exécution, au travail posté) ;
- dans des conditions météorologiques et d'environnement variables (pluie, neige, froid, chaleur, poussières, bruit) ;
- parfois sur des sites éloignés, occasionnant des déplacements de moyenne ou longue durée.

Du fait du travail en hauteur et tout particulièrement dans le cas de manutention d'éléments lourds à l'aide d'engins de levage, il doit avoir le souci permanent de sa propre sécurité et de celle de l'équipe dont il fait partie.

Pour toutes ces raisons, il doit posséder une bonne condition physique (station debout prolongée, marche, déploiements d'efforts fréquents).

Il exerce ses activités dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé, du PPSPS s'il existe, ou sinon du plan de prévention, et doit porter les équipements de protection individuelle (EPI).

La législation et les préoccupations environnementales des entreprises imposent au coffreur bancheur le respect systématique du tri des déchets de chantier et la maîtrise de la consommation d'eau, d'électricité, de carburant ainsi que des nuisances telles que le bruit et la poussière.

1. Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel

Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manportables.

Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé.

Couler le béton d'un ouvrage en béton armé.

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied.

2. Réaliser des ouvrages en béton armé banchés

Elinguer et manutentionner une charge.

Coffrer des ouvrages en béton armé au moyen de coffrages-outils.
Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé.
Couler le béton d'un ouvrage en béton armé.

3. Réaliser la pose et le liaisonnement d'éléments préfabriqués

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied.
Elinguer et manutentionner une charge.
Poser et liaisonner des éléments préfabriqués courants.

4. Réaliser des radiers, des planchers de type dalle pleine et des tabliers d'ouvrages d'art

Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied.
Elinguer et manutentionner une charge.
Construire un dispositif d'étalement provisoire.
Réaliser les coffrages de radiers, dalles, planchers et tabliers.
Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé.
Couler le béton d'un ouvrage en béton armé.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Construction de bâtiments à usage d'habitation ou de bureaux.
Construction de bâtiments industriels.
Constructions de stations d'épuration et de production d'eau potable.
Construction de parkings souterrains.
Constructions d'ouvrages d'art (ouvrages hydrauliques, ponts, viaducs), de tunnels.
Constructions d'ouvrages destinés à la production d'électricité (tels que barrages et centrales hydroélectriques).

Coffreur.
Coffreur bancheur.
Constructeur en béton armé du bâtiment.
Constructeur en ouvrages d'art.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1701 : Construction en béton

Réglementation d'activités :

Pour le montage, démontage et utilisation d'échafaudage de pied :
Articles R. 4323-69 et R. 4141-13 et R. 4141-17 ;
Recommandation CNAM R 408.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 25494 - Réaliser des ouvrages en béton armé coffrés en traditionnel	Coffrer en traditionnel bois ou en éléments manuyportables. Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé. Couler le béton d'un ouvrage en béton armé. Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 25494 - Réaliser des ouvrages en béton armé banchés	Elinguer et manutentionner une charge. Coffrer des ouvrages en béton armé au moyen de coffrages-outils. Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé. Couler le béton d'un ouvrage en béton armé.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 25494 - Réaliser la pose et le liaisonnement d'éléments préfabriqués	Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied. Elinguer et manutentionner une charge. Poser et liaisonner des éléments préfabriqués courants.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 25494 - Réaliser des radiers, des planchers de type dalle pleine et des tabliers d'ouvrages d'art	Réaliser les opérations de montage et de démontage d'un échafaudage de pied. Elinguer et manutentionner une charge. Construire un dispositif d'étaie provisoire. Réaliser les coffrages de radiers, dalles, planchers et tabliers. Mettre en place les armatures d'un ouvrage en béton armé. Couler le béton d'un ouvrage en béton armé.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 08/03/2006 paru au JO du 12/04/2006 - Arrêté du 14/02/2011 paru au JO du 04/03/2011 - Arrêté du 04/02/2016 paru au JO du 17/03/2016

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère

chargé de l'emploi.

Références autres :

Equivalences définies par arrêté avec les certifications suivantes :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Constructeur en béton armé et Coffreur en génie civil.

Coffreur bancheur option bâtiment, option génie civil - Arrêté du 14/02/2011 paru au JO du 04/03/2011

Coffreur bancheur - Arrêté du 04/02/2016 paru au JO du 17/03/2016

Certification précédente : Coffreur bancheur option bâtiment, option génie civil